



Monsieur Olivier SCHRAMECK
CSA
Tour Mirabeau
39-43 quai André Citroën
75739 Paris cedex 15

Paris, le 24 mars 2015

Monsieur le Président,

Le CSA va procéder d'ici le 22 mai 2015 à la désignation du Président Directeur Général de France Télévisions.

Comme il est de règle, les candidats à ce poste auront à cœur de préciser leurs intentions et leurs projets s'agissant de la politique éditoriale et de programmation de l'ensemble des chaînes du service public de la télévision. Ce sera, sans nul doute, notamment le cas concernant la place qui sera consacrée aux émissions culturelles et de divertissement.

Ce cycle d'auditions des candidats à la présidence sera l'occasion pour les membres du CSA de formuler un certain nombre de constats et de questions susceptibles de porter à la fois sur le respect du contrat d'objectifs et de moyens et du cahier des charges de France Télévisions concernant, en particulier, la présence de la musique sur les différentes antennes de France Télévisions.

A cet égard, la place de la musique à la télévision constitue un enjeu essentiel pour la filière musicale. Tout d'abord, la place qui est faite à la musique et aux artistes interprètes, par les chaînes de télévision, a des répercussions directes sur l'économie de l'ensemble de notre secteur.

Ensuite, contrairement au secteur de la fiction et du documentaire, qui bénéficie du statut de l'œuvre audiovisuelle et/ou patrimoniale, la plupart des émissions musicales ou à dominante musicale ne relèvent pas d'une telle qualification et/ou patrimoniale. Or, la télévision demeure, avec la radio, le média le plus prescripteur pour permettre au public de découvrir de nouveaux artistes.

« Tous Pour la Musique » réunit l'ensemble des représentations professionnelles de la musique



Adresse postale : C/o SNEP - 14 Boulevard du Général Leclerc – 92200 NEUILLY SUR SEINE

☎ 01 47 38 04 04 – Fax : 01 47 38 04 00 – Site Internet : www.tplmusique.org – @TPLM Officiel



Concernant France Télévisions, le cahier des charges assujettit cet opérateur, depuis le 23 juin 2009, à une obligation annuelle de diffusion de spectacles lyriques, chorégraphiques et dramatiques (Article 6), les autres obligations de France Télévisions sont d'ordre qualitatif. Outre les dispositions figurant dans son cahier des charges, le contrat d'objectifs et de moyens 2011-2015 de France Télévisions fixe notamment de nouveaux objectifs en faveur de l'exposition de la musique.

France Télévisions doit ainsi mettre en place des rendez-vous réguliers, valorisant de façon significative les nouvelles productions et les nouveaux talents d'expression française et doit présenter un large éventail de styles et de courants d'expressions musicales. La variété française doit être très largement exposée et l'actualité des nouvelles sorties d'enregistrement être relayée au travers de chroniques culturelles ou de programmes courts.

Le contrat d'objectifs et de moyens fixe par ailleurs pour la saison 2011-2012 la création de magazines musicaux dont une émission d'une durée de 52 minutes diffusée aux heures de grande écoute, celle-ci devant également accorder une place importante aux jeunes artistes. Enfin, il a été convenu que les émissions de divertissements récurrentes de France 2 et France 3 consacrées à la musique doivent systématiquement inviter les jeunes talents à se produire dans les conditions du direct.

L'avenant 2013-2015 au contrat d'objectifs et de moyens 2011-2015, signé le 22 novembre 2013, confirme l'essentiel des engagements pris dans le contrat d'objectifs et de moyens initial, notamment la valorisation des nouvelles productions et des nouveaux talents, l'exposition de la variété française, la diffusion de programmes courts de découverte et l'insertion de séquences musicales en direct dans les émissions de divertissement.

Malheureusement, la musique reste absente des programmes télévisés aux heures de grande écoute, que ce soit sur France Télévisions Ainsi, entre les 1ers semestres 2014 et 2013, la part d'antenne consacrée à la musique s'établissait à 2.8% sur France 2, 0.6% sur France 3 et 0% sur France 4 (source YACAST).

Si nous saluons les efforts de renouvellement accomplis par la direction actuelle de France Télévisions notamment par le biais de la diffusion d'Alcaline sous ses différentes déclinaisons, le bilan reste maigre tant au niveau quantitatif que qualitatif, comme l'illustre la faible représentation des genres musicaux autres que la variété (classique, musiques du monde, jazz).

Forts de l'ensemble des préoccupations ci-dessus exposées, nous souhaiterions que vous preniez l'initiative d'interroger l'ensemble des candidats sur leurs propositions précises en matière d'émissions à caractère musical. A cet effet, nous nous permettons de vous soumettre 4 questions qui nous paraissent les plus importantes.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Bruno LION
Président



Questions à soumettre à l'ensemble des candidats à la Présidence de France Télévisions

- 1/ Quelles sont vos propositions, exprimées de façon détaillée, concernant la programmation d'émissions musicales, sous toutes leurs formes, sur l'ensemble des chaînes de France Télévision ?
- 2/ Êtes-vous disposé(e) à programmer de façon régulière et durable une grande émission musicale à une heure de grande écoute sur France 2 consacrée aux chanteurs actuels ?
- 3/ Êtes-vous disposé(e) à négocier avec l'Etat, actionnaire de France Télévisions, un budget annuel consacré de façon spécifique à l'ensemble des émissions musicales ou à dominante musicale ?
- 4/ Êtes-vous disposé(e) à négocier un accord interprofessionnel, déterminant des objectifs / orientations sur la place de la musique et des variétés sur les différentes antennes de France Télévisions ?